

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 16 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur BORDAT

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET		Madame Monique BAYARD

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Madame Claire TOMASELLI	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Océane CHARRET- GODARD
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Jean DUBUET	
Monsieur Patrick CHAPUIS	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	
Monsieur Philippe BELLEVILLE	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2022 à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)

L'ADIE se propose d'accompagner, sur le territoire métropolitain, les personnes éloignées du crédit bancaire et porteuses d'un projet de création ou de reprise d'activité. Le public ciblé est pour partie celui des quartiers de la Politique de la Ville des communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, dans lesquels l'ADIE souhaite renforcer sa présence.

L'accompagnement financier est réalisé individuellement par le conseiller de l'ADIE, auprès de chaque porteur de projet concerné, pour définir la solution de financement la mieux adaptée (microcrédit éventuellement couplé à un prêt d'honneur).

En 2021, sur le territoire métropolitain, l'activité de l'ADIE a consisté à :

- Accueillir **211** personnes dont **37** sont issues des Quartiers Politique de la Ville (QPV) ;
- Financer **51** entrepreneurs dont **8** sont issus des QPV ;
- Appuyer la mobilité de **28** personnes dont **6** pour des personnes des QPV ;
- Réaliser **26** Prêts d'Honneur dont **4** pour des personnes des QPV ;
- Contracter **12** assurances ;
- Octroyer **13** Primes ;
- Assurer pour **373 654 € de prêts**.

L'objectif 2022 de l'ADIE est de maintenir une présence sur les quartiers prioritaires de Dijon Métropole, où peu de structures interviennent alors que la précarité est omniprésente et que la proximité est un facteur important pour lever les freins à l'insertion dans l'économie.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève pour 2022, à 131 526 € via en partie les concours suivants :

- de l'État :	6 000 €
- du Conseil Régional :	8 000 €
- du Conseil Départemental :	12 500 €
- de Dijon Métropole :	12 000 €
- Aides privées (fondation) :	25 000 €
- Autres établissements publics :	19 200 €
- Produits financiers :	24 000 €
- Autofinancement :	24 826 €

Dans le but de maintenir cette offre de services aux publics éloignés ou exclus du crédit bancaire, il est proposé que Dijon Métropole accorde une subvention de 12 000 € à l'ADIE pour l'année 2022.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 12 000 € à l'ADIE ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2022.

SCRUTIN	POUR : 33	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	